

Lyon Villeurbanne Classic***
Villeurbanne (69)

Affaires - APPART CITY

NUMÉRO DE DOSSIER : 4275B

COORDONNÉES	
Résidence	Lyon Villeurbanne Classic*** 314, Cours Emile Zola 69100, Villeurbanne
Exploitant	APPART CITY 125 rue gilles martinet 34000, Montpellier 01 80 90 90 90 proprietaires@appartcity.com
Cabinet de Syndic	A.S.G.S. 125 rue Gilles Martinet 34077, MONTPELLIER Cedex 04.67.42.18.78 contact@asgs.fr
Notaire programme	ETUDE FANZEL-BATAILLE 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr
Référence cadastrale	Section BS - n°142, 144

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Prix HT	80 000 €
Dont meubles anciens	600 €
Dont honoraires HT	6 000 €
Montant TVA	1 200 €
Total TTC	81 200 €
Frais Notaire	7 200 €
Total acte en mains	88 400 €
Rentabilité brute HT / HT	6.4%
Numéro copropriété	128
Numéro d'exploitation	606
Type de lot	T1
Surface	20.01 m ² Carrez
Niveau / étage	6
Balcon	
Parking	Non
Classe énergie	E

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	156 €
Fonds de travaux (annuel)	0 €
Taxe foncière	317 €
Dont TOM remboursée	44 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	15/11/2023
Propriété des locaux d'exploitation	
Année de construction	2009
DAT et livraison	31/08/2009

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	11 ans ferme (01/01/2017-31/12/2027)
Loyer annuel HT	5 159 €
Mode d'indexation	Annuel - ILC
Modalité de paiement des loyers	Mensuellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	605
Classement de résidence de tourisme	oui
COMMENTAIRE	
Loyer après indexation au 01/01/2024. Comptes 2022 : CA : 1,5 M€ pour un EBITDA de 76 K€.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - 2022